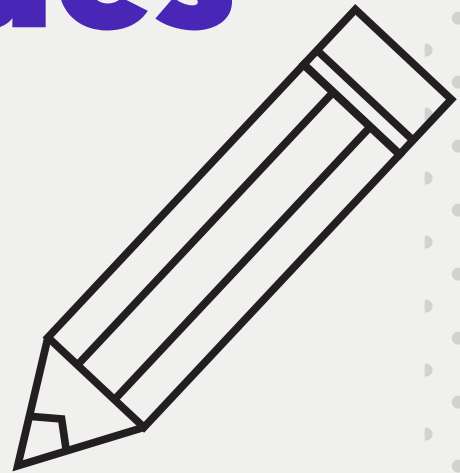


Mise en contexte des conseils scolaires francophones ontariens



*Un guide d'accompagnement
des parents et tuteurs*

**PAR PARENTS
PARTENAIRES EN
ÉDUCATION**



Parents
partenaires
en éducation

REMERCIEMENTS

Parents partenaires en éducation remercie le ministère de l'Éducation de l'Ontario pour son soutien financier et le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario pour sa collaboration.

Table des matières

Introduction	4
Un peu d'histoire	4
Le système scolaire en Ontario	4
La langue d'enseignement	5
Les paliers d'enseignement	5
L'évaluation du rendement scolaire	5
Les tests provinciaux de l'OQRE (3 ^e , 6 ^e , 9 ^e et 10 ^e années)	5
Le chemin vers le bulletin scolaire	6
Les exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires en 12 ^e année	6
Le choix des études postsecondaires	6
Le financement des études postsecondaires	7
L'école de mon enfant	7
Le rôle de l'école	7
La structure de l'école	7
L'admission dans une école	7
Les services offerts à l'école	8
Des programmes spéciaux	8
Les événements organisés à l'école	9
Comment communiquer avec l'école?	9
Que faire si mes enfants éprouvent des difficultés à l'école?	10
Que faire si j'ai un problème avec l'école?	10
L'engagement des parents	10
Pourquoi c'est important?	10
La place des parents dans le système d'éducation de langue française en Ontario	12
Les nombreuses occasions de vous engager	14
Conclusion	15
Ressources	15

Introduction

Bienvenue en Ontario français!

Cette langue dont nous sommes fières et fiers, et qui nous unit est officiellement présente dans la province depuis 1615, soit à l'arrivée de Samuel de Champlain. Le développement de l'économie, à travers les secteurs forestiers, ferroviaires et miniers, et l'importance de plus en plus accrue de l'immigration ont beaucoup contribué à renforcer sa présence.

Au fil des décennies, le système d'éducation de langue française a pris de l'ampleur, avec notamment la création en 1910 de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, aujourd'hui dénommée Assemblée de la francophonie de l'Ontario; avec la création des 12 conseils scolaires de langue française à la suite de l'adoption en 1997 de la Loi réduisant le nombre de conseils scolaires; et avec la mise sur pied du Consortium Centre Jules-Léger en 2017. Ces trois événements ont mis en avant l'autonomie et la défense des droits à l'éducation des communautés francophones à travers la province.

Cette mise en contexte s'inscrit dans la même volonté de promouvoir la langue française et l'éducation en français, de la maternelle à la 12^e année. Elle vise à fournir également aux parents des ressources et des informations de première main pouvant les aider à mieux connaître le système d'éducation de langue française en Ontario et à s'engager avec passion et assurance dans l'école de leurs enfants et dans la communauté francophone. Après quelques rappels historiques sur la présence du français dans la province, nous présenterons le système scolaire de langue française, les possibilités et l'importance de s'impliquer comme parents.

Un peu d'histoire

Étudier en français en Ontario n'a pas toujours été possible. En 1901, la province adoptait une loi qui faisait de l'anglais la seule langue officielle des écoles publiques. En 1911, le gouvernement adoptait une résolution qui a fait de l'anglais la langue d'enseignement dans les écoles publiques et catholiques, sauf dans celles où, de l'avis du ministre, les élèves ne le comprenaient pas. En 1912, le Règlement 17 interdisait l'enseignement en français dans les écoles; ce règlement stipulait qu'à partir de la 2^e année du primaire, l'enseignement en français serait limité à une heure par jour et que, dès ses débuts à l'école, l'élève étudierait la langue anglaise.

La carte sur cette page web permet de consulter la liste et le territoire des 12 conseils scolaires francophones en Ontario : <https://enseignerenfrancais.ca/conseils-scolaires.html>.

Le système scolaire en Ontario

Inscrire ses enfants dans une école de langue française, c'est choisir un environnement d'apprentissage sécuritaire et inclusif, des salles de classe aux effectifs dépassant rarement 25 élèves – même dans les grandes villes –, du personnel enseignant et non enseignant qualifié

et expérimenté, une pédagogie qui se renouvelle, des outils informatiques à la fine pointe de la technologie, etc.

La langue d'enseignement

En Ontario, il existe des écoles financées par les fonds publics dont la langue d'enseignement est l'anglais et d'autres dont la langue d'enseignement est le français.

Toutes les écoles dont la langue principale d'enseignement est le français sont regroupées au sein de 12 conseils scolaires à l'échelle de la province. Il faut noter que des cours d'anglais sont offerts de la 4^e à la 12^e année dans les écoles du système scolaire francophone.

Les paliers d'enseignement

Il existe trois ordres d'enseignement :

1. le préscolaire (maternelle et jardin);
2. l'élémentaire, qui comprend trois cycles : le cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année), le cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année) et le cycle intermédiaire (7^e et 8^e années);
3. le secondaire (de la 9^e à la 12^e année).

L'évaluation du rendement scolaire

LES TESTS PROVINCIAUX DE L'OQRE (3^e, 6^e, 9^e ET 10^e ANNÉES)

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) gère annuellement des tests à l'échelle de la province dont les résultats permettent aux parents et aux conseils scolaires de connaître le niveau de rendement des élèves, puis de travailler à l'amélioration du rendement au sein des écoles en établissant des priorités en matière d'éducation :

- En 3^e et 6^e années, l'OQRE évalue les compétences des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques;
- En 9^e année, l'OQRE évalue les compétences en mathématiques;
- En 10^e année, l'OQRE évalue les compétences essentielles en lecture et en écriture en lien avec toutes les matières du curriculum provincial jusqu'à la 9^e année.

La réussite au Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de 10^e année constitue une des exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES).

L'OQRE est un organisme indépendant créé par le gouvernement de l'Ontario. Son mandat est de rehausser le niveau de responsabilité et d'améliorer la qualité du système d'éducation dans la province.

LE CHEMIN VERS LE BULLETIN SCOLAIRE

Il existe trois types d'évaluation en Ontario :

1. les **évaluations diagnostiques** (au commencement de l'année scolaire ou du semestre, de même qu'au début de chaque unité d'apprentissage), qui permettent aux enseignantes et enseignants de connaître les connaissances antérieures des élèves;
2. les **évaluations formatives** (en cours d'unité d'apprentissage), qui permettent au personnel enseignant de mesurer l'efficacité des stratégies d'enseignement et de les ajuster au besoin;
3. les **évaluations sommatives** (à la fin de l'unité d'apprentissage), qui permettent aux élèves de démontrer leurs apprentissages et aux enseignantes et enseignants de fournir de la rétroaction à la classe.

La remise des bulletins sanctionne la fin des semestres ou de l'année scolaire. Au secondaire, des crédits sont attribués pour chaque cours réussi. Il est possible de reprendre des cours soldés par un échec durant l'été.

LES EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES EN 12^e ANNÉE

En Ontario, pour obtenir le diplôme d'études secondaires (DES), les élèves doivent obtenir au moins 30 crédits, dont 18 obligatoires et 12 optionnels. Ils et elles ont aussi l'obligation de réussir le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de 10^e année et d'accomplir au moins 40 heures de bénévolat dans la communauté.

LE CHOIX DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Vers la fin de leurs études secondaires en 12^e année, vos enfants et vous ferez face au choix entre des études dans un collège ou dans une université.

Les études collégiales durent de quelques mois à trois ans, alors que les études universitaires de 1^{er} cycle prennent au moins trois ans. Les premières confèrent un certificat, un diplôme ou, dans certains cas, un baccalauréat. Cependant, les secondes permettent l'obtention d'un baccalauréat et ouvrent la porte vers une maîtrise et un doctorat.

Le collège prépare au commencement d'une carrière grâce à la formation pratique/technique qu'il offre. Quant à l'université, elle offre surtout des programmes d'études académiques.

Ce lien donne la liste des collèges et universités de langue française ou bilingues en Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/colleges-et-universites-de-langue-francaise>.

Le financement des études postsecondaires

Il existe plusieurs façons de financer les études de vos enfants :

- vos économies et les programmes d'aide financière des gouvernements provincial et fédéral depuis la naissance de vos enfants;
- des programmes de bourses financières et d'appui à l'apprentissage;
- le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), qui apporte une aide financière basée sur les besoins sous la forme de bourses ou de prêts : www.ontario.ca/fr/page/rafeo-regime-daide-financiere-aux-etudiantes-et-étudiants-de-lontario.

L'école de mon enfant

LE RÔLE DE L'ÉCOLE

En Ontario, l'école de langue française a un double mandat :

- la quête de l'excellence scolaire de tous les élèves;
- la préservation et la vitalité de la langue et des cultures francophones.

LA STRUCTURE DE L'ÉCOLE

Les écoles de langue française en Ontario comprennent les écoles élémentaires (de la maternelle à la 6^e année) et les écoles secondaires (de la 7^e à la 12^e année).

Chaque école a à sa tête une direction, et parfois une direction adjointe selon ses effectifs, accompagnée par le personnel enseignant, administratif et d'entretien.

La plupart des écoles offrent des activités parascolaires sur l'heure du dîner ou après les heures de classe : des clubs d'échecs, de lecture, de robotique ou d'improvisation, des cafés chantants, des camps de leadership, des équipes sportives, etc. Ces activités représentent autant d'occasions de bénévolat pour les parents.

L'ADMISSION DANS UNE ÉCOLE

Dans les écoles de langue française en Ontario, on distingue des admissions directes et des admissions auprès d'un comité.

Un ayant droit est un parent (par conséquent l'enfant), un tuteur ou une tutrice résidant en Ontario, qui est citoyen canadien et qui répond à au moins un de ces critères :

- Sa langue maternelle est le français; en d'autres mots, sa première langue apprise et encore comprise;
- Son éducation au palier élémentaire s'est déroulée dans une institution scolaire de langue française au Canada;
- Son enfant ou une personne à sa charge a reçu ou reçoit son instruction, à l'élémentaire ou au secondaire, dans une institution de langue française au Canada.

Si vos enfants ne sont pas des ayants droit selon la définition ci-dessus, un comité pourra analyser leurs demandes d'admission. Plusieurs critères d'évaluation sont considérés afin de déterminer si un apprenant non francophone peut être admis.

Veuillez communiquer avec la direction d'école ou la personne à l'orientation afin de connaître les documents à fournir pour faire une demande d'admission, de même que le type d'admission (directe ou auprès d'un comité) qui sera suivi pour vos enfants.

LES SERVICES OFFERTS À L'ÉCOLE

Les **services de l'enfance en difficulté** appuient les élèves à besoins particuliers et ceux et celles qui éprouvent le plus de difficultés dans leur apprentissage. Par ailleurs, le Consortium Centre Jules-Léger offre des services consultatifs aux 12 conseils scolaires de langue française de l'Ontario, aux enseignantes et enseignants de même qu'aux familles francophones dont les enfants vivent avec une surdité, une cécité ou une surdicécité.

Les **services de choix de carrière** et d'orientation scolaire sont offerts par les conseillers et conseillères en orientation travaillant dans les écoles secondaires.

Des **camps d'été** renforcent les apprentissages réalisés durant l'année scolaire, et favorisent l'estime de soi et le développement global des apprenants.

Il est important de communiquer avec les enseignantes et enseignants de vos enfants ou encore avec la direction d'école pour déterminer dans quelle mesure vos enfants pourraient bénéficier de ces services.

DES PROGRAMMES SPÉCIAUX

L'**Actualisation linguistique en français** est réservée aux élèves dont le faible niveau de connaissance de la langue ne permet pas qu'ils ou elles suivent des cours réguliers. Ce programme leur donne donc les compétences suffisantes en français, tout en renforçant leur identité culturelle francophone.

Le **Programme d'appui aux nouveaux arrivants** favorise la réussite des élèves issus de l'immigration en les aidant à se familiariser avec le système d'éducation de langue française en Ontario et avec leur nouveau milieu de vie.

Le **Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO)** permet aux jeunes de commencer l'apprentissage d'un métier spécialisé durant leurs études au secondaire.

LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS À L'ÉCOLE

Voici quelques exemples d'événements pouvant être organisés à l'école :

- Soirée curriculum, au début de l'année et du semestre, durant laquelle le personnel enseignant présente le programme à couvrir;
- Soirée parents-enseignant(e)s pour discuter du bulletin scolaire;
- Soirée cinéma;
- Journée multiculturelle;
- Journée de plein air (ex. : ski);
- Visite des organismes communautaires et de certains services publics (ex. : la police);
- Et bien d'autres.

COMMENT COMMUNIQUER AVEC L'ÉCOLE?

La direction ou la direction adjointe

Envoyez un courriel ou téléphonez pour proposer de vous impliquer à l'école, pour poser des questions sur les services offerts ou encore pour tout ce qui touche à l'assiduité ou à la sécurité de vos enfants.

La personne à l'orientation

Téléphonez ou écrivez pour toute question en lien avec les choix de cours, les heures de bénévolat, l'obtention des crédits, les tests provinciaux et les études postsecondaires de vos enfants.

Les enseignantes et enseignants

Elles et ils représentent vos premiers alliés à l'école. Apprenez à les connaître! Communiquez avec elles et eux dès la rentrée et faites-le souvent. N'attendez pas le premier bulletin scolaire pour exprimer vos inquiétudes, si vous en avez.

Les enseignantes et enseignants de vos enfants sont des professionnels membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO). Elles et ils portent le sigle « EAO » pour enseignant(e) agréé(e) de l'Ontario.

QUE FAIRE SI MES ENFANTS ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS À L'ÉCOLE?

Selon la nature des difficultés, comme nous l'avons vu plus haut, vous pourriez communiquer avec le personnel enseignant, la personne à l'orientation ou la direction d'école ou de programme.

Plus tôt vous communiquerez avec l'école de vos enfants, mieux des incompréhensions éventuelles seront clarifiées. Ces professionnelles et professionnels travaillent tous à la sécurité, au bien-être et à la réussite de vos enfants.

QUE FAIRE SI J'AI UN PROBLÈME AVEC L'ÉCOLE?

Vous pouvez toujours vous référer à la personne à la surintendance responsable de l'école de vos enfants. Les surintendantes et surintendants sont des employés du conseil scolaire responsables de la bonne marche d'un groupe d'écoles.

Toutefois, assurez-vous d'exposer vos inquiétudes à la direction d'école avant d'en informer éventuellement la personne à la surintendance.

Il vous est aussi possible de déposer une plainte auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO) contre un, une ou plusieurs de ses membres.

L'engagement des parents

POURQUOI C'EST IMPORTANT?

Les parents constituent des membres à part entière de la communauté scolaire. Leur rôle est essentiel puisqu'ils et elles connaissent leurs enfants mieux que personne d'autre. Leur implication est donc primordiale pour la vitalité du système d'éducation.

Pour mon enfant

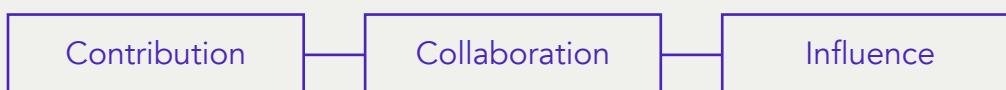
En communiquant souvent et dès la rentrée avec les enseignants et les enseignantes de leurs enfants, en les rencontrant lors des soirées parents-enseignant(e)s et en s'intéressant à leurs apprentissages en classe, les parents démontrent non seulement leur amour pour leurs enfants, mais ils et elles les motivent à faire plus et mieux, tout en renforçant leurs relations avec eux.

Pour moi



Il n’y a pas meilleure façon pour les parents de mieux connaître et comprendre le système d’éducation de leurs enfants que de s’impliquer dans celui-ci. De plus, en se rapprochant de l’école de leurs enfants et en posant des questions à leurs responsables, les parents apprendront aussi davantage sur leurs enfants, sur leurs habitudes, sur leurs besoins, sur leurs styles d’apprentissage; des informations qui alimenteront les conversations à la maison et l’appui que les parents apporteront à leurs enfants.

Pour l’école



En s’impliquant dans l’éducation de leurs enfants, les parents aident l’école à mieux cerner la réalité et les besoins de ceux-ci et, de ce fait, influencent les décisions que l’école prend au quotidien.

Une école dont les parents s’impliquent vraiment est une école où la communication école-famille fonctionne, où le bien-être et la réussite des élèves sont pleinement atteints et où des problèmes comme l’intimidation sont évités ou réglés avant qu’ils ne dégénèrent.

Pour la langue française



En Ontario, la vitalité de la langue française passe par la vitalité des communautés scolaires en milieu francophone. Peu importe vos origines ou votre degré d’aisance en français, votre présence et votre implication dans la vie scolaire de vos enfants témoignent de votre amour et de votre attachement pour la langue française. Du coup, vous contribuez à la pérennité de cette langue en montrant la voie à suivre à votre progéniture.

Pour la communauté



Le bien-être et l’épanouissement d’une communauté dépendent de la qualité des échanges entre ses membres. En vous impliquant dans l’école de vos enfants et auprès des organismes de la communauté, vous contribuez ainsi à leur dynamisme.

Par ailleurs, le poids du milieu social représente un des facteurs les plus importants de réussite ou d'échec scolaire. Or, en participant aux événements de votre communauté et en tissant des liens avec d'autres parents, vous contribuez, par votre richesse sociale et culturelle, à la réussite des élèves, y compris vos enfants.

Témoignages

Mon engagement se démontre surtout à travers ma passion pour la musique. Je participe à plusieurs activités dans les écoles francophones de ma région.

– Martin Blanchet, Parent de 3 enfants, dont 3 qui fréquentent une école élémentaire du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Je suis une mère monoparentale qui travaille à temps plein. Malgré tout, je trouve le temps de m'impliquer (à mon rythme, bien sûr), car je sais que l'investissement de mon temps maintenant est aussi un investissement dans le futur de mes enfants.

– Nathalie Rainville, Parent de 3 enfants qui fréquentent une école élémentaire du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

La place des parents dans le système d'éducation de langue française en Ontario

LES NOMBREUSES OCCASIONS DE VOUS ENGAGER

En tant que premiers éducateurs de leurs enfants, les parents jouent un rôle essentiel dans le système scolaire ontarien. Voici quelques façons possibles de vous impliquer et de montrer votre attachement à l'éducation de langue française dans la province :

À l'école ou au conseil scolaire de votre enfant

Vous pouvez vous engager en :

- partageant des aspects de votre culture avec la classe de votre enfant;
- servant de bénévole lors des sorties scolaires ou lors des événements organisés à l'école (ex. : soirées cinéma ou fêtes foraines);
- devenant membre du conseil d'école de vos enfants ou du comité de participation des parents du conseil scolaire auquel vos enfants sont associés.

Les conseils d'école ont un rôle consultatif auprès de la direction d'école. Composés d'une majorité de parents, d'élèves, de membres du personnel enseignant et non enseignant, de membres de la communauté et de la direction d'école, ils formulent des recommandations en vue de favoriser le bien-être des élèves et un meilleur fonctionnement de l'école. Les conseils d'école se réunissent quatre fois par année scolaire. Pour devenir membre du conseil d'école de vos enfants, veuillez communiquer avec la direction de l'école dès le mois de septembre.

Dans la communauté

Vous pouvez aussi vous engager en soutenant l'action des nombreux organismes communautaires de votre région ou à l'échelle de la province en offrant de votre temps ou en partageant vos ressources.

Exemples d'autres organismes auprès desquels vous pouvez vous engager :

- Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario (REPFO);
- Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC);
- Regroupement des parents et amis des enfants sourds et malentendants franco-ontariens (RESO).

Témoignages

Notre engagement en tant que parent devrait se démontrer par ce qui nous interpelle ou nous passionne.

**– Emmanuelle Larocque, Parent de
2 enfants qui fréquentent une école
élémentaire du Conseil scolaire de district
catholique de l'Est de l'Ontario**

Même si le temps vous manque, il est parfois suffisant de simplement assurer un contact régulier avec vos enfants et l'école afin de montrer votre intérêt dans leur éducation. L'engagement parental est primordial pour le succès des élèves!

**– Bertrand Ndeffo, Parent de 2 enfants
qui fréquentent une école élémentaire du
Conseil scolaire Viamonde**

DES OCCASIONS DE VOUS ENGAGER

Parents bénévoles

Parents partenaires en éducation (PPE) offre de la formation et des ressources en ligne aux parents membres des conseils d'école et des comités de participation des parents.

Parents animateurs

PPE offre périodiquement dans l'année la formation de parents animateurs afin d'outiller les parents aux techniques d'animation de discussion. Devenir parent animateur permet d'organiser et d'animer des conversations dans sa communauté scolaire, d'améliorer sa prise de parole en public et de contribuer significativement à la vie de l'école de ses enfants.

Parents représentants des comités consultatifs régionaux (CCR)

PPE a mis en place des comités consultatifs régionaux (CCR), qui relèvent de la direction générale de l'organisme. Ce regroupement de parents a pour rôle d'éclairer PPE sur les défis, les réalités et les enjeux divers de leur communauté scolaire.

Conclusion

Avec 622 340 francophones en 2016 vivant sur son territoire, l'Ontario compte la plus grande communauté francophone minoritaire au Canada. En 2015-2016, 103 490 élèves étaient inscrits dans une école de langue française dans un des 12 conseils scolaires francophones de la province, de la maternelle à la 12^e année. À ces jeunes s'ajoutent près de 60 élèves inscrits aux écoles spécialisées du Consortium Centre Jules-Léger.

Il y a fort à parier que ce chiffre est inférieur à la réalité en 2021 puisque de nombreuses écoles de langue française ont ouvert leurs portes aux quatre coins de l'Ontario au cours des cinq dernières années. À ces élèves s'ajoutent les 21 300 étudiants et étudiantes inscrits dans un programme postsecondaire en français (donnée de 2015-2016).

Cette belle santé de l'éducation en français dans la province ne se maintiendra que grâce à l'engagement de tous les parents dans la vie scolaire de leurs enfants, de même que par le dynamisme de la communauté francophone tout entière.

Enfin, la pérennité du fait français en Ontario passe par l'utilisation des services gouvernementaux en français, dont le droit est garanti par la Loi sur les services en français de l'Ontario adoptée en 1986.

Ressources

De nombreuses ressources et liens web sont disponibles afin de vous fournir davantage d'informations (et des outils) vous permettant de mieux connaître les organismes liés à l'éducation de langue française en Ontario et de mieux accompagner vos enfants vers la réussite scolaire. Cliquez ICI pour les découvrir ou visitez le site ppeontario.ca/ressources/.

Auteur du document : M. Bertrand Ndeffo, Directeur d'EducNation Consulting Inc.



EducNation
Consulting Inc.



Ministère de l'Éducation de l'Ontario, partenaire financier, et le CEPEO, collaborateur.

